

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 7

**OBJET :**

**JAZZ EN OUCHE  
2025 – ADDITIF À LA  
GRILLE TARIFAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Délibération n° 2024-57*

L'an deux mil vingt-quatre,  
le : **Lundi 18 novembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole  
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,  
Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON,  
M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à  
M. Didier COUSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à  
M. Pascal SAMSON, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à  
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir  
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné  
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a  
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET,  
Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Par délibération n° 2024-17 en date du 25 mars 2024, le Conseil  
Municipal a validé l'ensemble des tarifs pour la saison culturelle  
2024/2025 et Jazz en Ouche 2025.

En ce qui concerne le festival Jazz en Ouche, aucun tarif n'a été  
mis en place pour les têtes d'affiche ou pour une configuration  
de salle particulière comme le permet désormais le complexe  
Risle en Scène (possibilité de places assises au balcon lors d'un  
concert debout en fosse).

Or il apparaît aujourd'hui opportun d'instaurer un tarif spécial  
correspondant à ces deux cas de figure qui pourrait se décliner  
comme suit :

**Tête d'affiche**

- tarif plein : 30 €
- tarif réduit : 25 €

### Concert debout

Pour les personnes souhaitant rester en position debout, le tarif reste inchangé (tarif A ou B).

Pour les personnes souhaitant une place assise au balcon (nombre limité), ce même tarif spécial serait appliqué :

- tarif plein : 30 € (hors PMR)
- tarif réduit : 25 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE l'ajout de ce tarif spécial à la grille tarifaire du festival Jazz en Ouche 2025.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE